



Melun, le 22 février 2016

Madame l'Inspectrice d'académie,  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne  
Cité Administrative,  
20, quai Hippolyte Rossignol,  
77010 MELUN Cedex

**OBJET : Changement indemnitaire des DACS**

Madame l'Inspectrice d'académie,

Le SNUipp-FSU souhaite attirer votre attention sur une modification du régime indemnitaire qui aurait été mise en place dans l'Académie de Créteil pour les Directeurs Adjointes Chargés de SEGPA (DACs).

L'indemnité de sujétion spéciale - Code 433 - serait en effet remplacée par l'Indemnité de Fonction de Responsabilité et de Résultat (IFRR) alors qu'aucune circulaire ne fait mention de cette modification et alors même qu'aucun personnel n'est averti de ce changement indemnitaire.

Les DACs font pourtant parti pour la plupart du corps des Professeurs des Ecoles et ne peuvent donc être éligible au régime indemnitaire des personnels de direction.

Les personnels attendent donc des réponses sur ce nouveau régime indemnitaire et sur cette nouvelle organisation administrative dans notre Académie et département :

- Quelle est la circulaire ou le décret responsable de cette modification ?
- Ce changement implique-t-il que les DACs deviennent des personnels de direction ?
- Comment va être attribuée la part variable ? Les personnels vont-ils désormais dépendre d'une feuille de mission et être évalués ensuite par les DASEN ? Cela signifie-t-il qu'ils seront soumis à une évaluation par objectifs et par résultats ?

Loin d'une simple modification indemnitaire, ce changement implique de réelles transformations dans les missions, dans l'évaluation et dans le travail des collègues. Les collègues attendent donc des réponses précises.

Nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'assurance de notre profond attachement aux valeurs du Service Public d'éducation.

Isabelle Cévéro   Julien Fernandez   Thierry Grignon  
Co-secrétaires départementaux  
SNUipp-FSU 77



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC**  
**Section de Seine-et-Marne** - 12 Bd de l'Almont - BP 85 - 77001 MELUN CEDEX  
Téléphone : 01 64 09 54 00 - Fax : 01 60 68 18 76 - <http://77.snuipp.fr> - [snu77@snuipp.fr](mailto:snu77@snuipp.fr)